



DEMANDE D'ABONNEMENT POUR UN EMPLACEMENT SUR LE MARCHÉ DE PLEIN VENT - QUINT-FONSEGRIVES

DOCUMENTS À FOURNIR

TOUT DOSSIER INCOMPLET SERA REJETÉ

↳ Pour les commerçants : Un extrait KBIS du Registre du Commerce et des Sociétés (RCS) de moins de trois mois.

Ou,

↳ Pour les Producteurs agricoles, avicoles & Artisans :

- ❖ Un extrait d'immatriculation au Registre National des Entreprises (RNE) de moins de trois mois.

Et pour tous ceux qui relèvent du régime agricole :

- ❖ Une attestation d'affiliation à la Mutualité Sociale Agricole (MSA) de moins de trois mois.

↳ La photocopie de l'attestation d'assurance en responsabilité civile professionnelle en cours de validité, mentionnant la garantie de l'activité de vente sur les marchés.

N.B. : les contrats d'assurance ou les appels à cotisations ou à paiement ne seront pas acceptés.

↳ Véhicule(s) de travail : La photocopie de la Carte Grise & l'assurance professionnelle de chaque véhicule ou de la flotte.

↳ Vous êtes de nationalité française : La photocopie recto verso de la Carte Nationale d'Identité (CNI) ou du passeport en cours de validité.

Ou,

↳ Vous êtes ressortissant Européen ou Étranger : La photocopie recto verso du Titre/de la Carte de séjour en cours de validité.

↳ La photocopie de la CARTE permettant l'exercice d'une ACTIVITÉ COMMERCIALE AMBULANTE ou NON SÉDENTAIRE en cours de validité (valable pendant 4 ans).

Ou,

↳ Pour les nouveaux déclarants : Une photocopie de l'attestation provisoire permettant de débiter l'activité (valable 1 mois). Le marchand devra néanmoins fournir une photocopie de sa « carte ambulante » dès réception de celle-ci.

Sont DISPENSÉS :

- ✂ Les agriculteurs/éleveurs vendant les produits qu'ils cultivent/élevent ;
- ✂ Les personnes dont l'activité non sédentaire s'exerce uniquement sur les marchés de la commune de leur lieu d'habitation, justificatif de domicile à l'appui * ;
- ✂ Les personnes dont l'activité non sédentaire s'exerce uniquement sur les marchés de la commune où est fixé leur établissement principal (activité sédentaire) ;
- ✂ Les artistes qui vendent leurs réalisations artistiques.

* Fournir une facture EDF ou un avis d'imposition

DOCUMENTS SPÉCIFIQUES :

↳ Pour les commerçants affichant le label Bio « AB » : La photocopie du certificat de conformité délivré au nom du commerçant.

↳ Pour les Antiquaires-Brocanteurs : La photocopie du récépissé de déclaration au registre des ROM (Revendeurs d'Objets Mobiliers) délivrée par la Préfecture de chaque département.

↳ Pour la vente de métaux Précieux (or, argent ou platine) : La photocopie du récépissé ou la copie de la « déclaration d'existence au bureau de garantie des Douanes ».